

# CONTRAT DE VILLE 2024-2030

## BOURG-EN-BRESSE



# Sommaire

Introduction.....	2
I. LES QUARTIERS ET LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE.....	2
1. La géographie prioritaire.....	2
a. Les quartiers prioritaires du précédent Contrat de ville (2015-2023) .....	2
b. La nouvelle géographie prioritaire .....	3
c. Les poches de pauvreté.....	5
2. Portrait des quartiers prioritaires.....	6
a. Les chiffres-clés .....	6
b. Principaux constats.....	8
c. Le quartier Grande Reyssouze – Terre des fleurs.....	9
d. Le quartier de la Croix-Blanche .....	12
II. Le Contrat de ville 2024-2030 .....	15
1. Les enseignements du Contrat de ville 2015-2023 .....	15
2. Des enjeux pour partie renouvelés sur fond d’années de crise(s).....	16
3. Les ambitions du Contrat de ville 2024-2030.....	17
4. Axes stratégiques et transversaux.....	18
III. Les engagements des partenaires.....	23
1. Les signataires du Contrat de ville.....	23
2. Financement du Contrat de ville .....	23
3. Modes de financement des projets.....	24
4. Pilotage et animation du Contrat de ville.....	25
a. Comité de pilotage .....	25
b. Comité technique .....	26
c. Cellule opérationnelle .....	26

## Introduction

En cohérence avec la circulaire du 31 août 2023, le nouveau Contrat de ville suit des principes de souplesse et de pragmatisme. Ce Contrat est ici rédigé au service des initiatives locales pour le développement des quartiers en politique de la ville. Il vise une articulation pertinente entre, d'une part, les actions qui relèvent de l'accompagnement des personnes, et, d'autre part, les actions qui portent sur le collectif et le cadre de vie commun. Il soutient les « émergences » et place la co-construction des projets avec les habitants au cœur du dispositif. En cela, il se démarque d'une programmation inscrite dans des axes très prédéfinis et déclinés méthodiquement par quartier comme c'était le cas en 2015.

Aussi, la refonte du Contrat de ville s'est appuyée sur une démarche de concertation menée sur l'année 2023 avec les habitants, les acteurs de proximité et les financeurs, à travers :

- des réunions bilan et émergence d'orientations entre janvier et mars avec les financeurs du Contrat de ville ;
- 3 ateliers collectifs en mai, réalisés dans les centres sociaux des quartiers Terre des Fleurs, Grande Reyssouze, Croix-Blanche, associant des conseillers citoyens et des membres des associations d'usagers des centres sociaux ;
- des ateliers avec les acteurs de proximité en juin, avec la présence d'une vingtaine de structures ;
- des entretiens avec des partenaires et acteurs du Contrat.

Ce travail a permis de dresser un diagnostic partagé du territoire et d'identifier les grands enjeux présents et à venir. L'ensemble de la démarche a été partagée entre partenaires financeurs – État, Grand Bourg Agglomération, Ville de Bourg-en-Bresse, Département de l'Ain, Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, bailleurs sociaux – afin d'aboutir à une réflexion commune sur les faiblesses et acquis du Contrat de ville 2015-2023, et les priorités du présent Contrat de ville.

## I. LES QUARTIERS ET LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

### 1. La géographie prioritaire

#### *a. Les quartiers prioritaires du précédent Contrat de ville (2015-2023)*

Dans le cadre de la précédente réforme nationale de la politique de la ville (loi Lamy du 21 février 2014), l'État a défini des quartiers « prioritaire de la politique de la ville » (QPV), à partir d'un critère unique de revenu (revenu médian inférieur au seuil de bas revenus) et une population minimale de 1 000 habitants. Ainsi, pour le territoire de Grand Bourg Agglomération, deux quartiers situés sur la commune de Bourg-en-Bresse ont été retenus en 2014 :

- Grande Reyssouze Terre des Fleurs (6500 habitants) ;
- Croix Blanche (1900 habitants).

Par ailleurs, 3 quartiers bénéficiant auparavant de la politique de la ville (Contrat urbain de cohésion sociale) sont devenus des quartiers en « veille active » :

- les Vennes et la rue des Sources à Bourg- en-Bresse ;
- Grange Magnien à Péronnas.

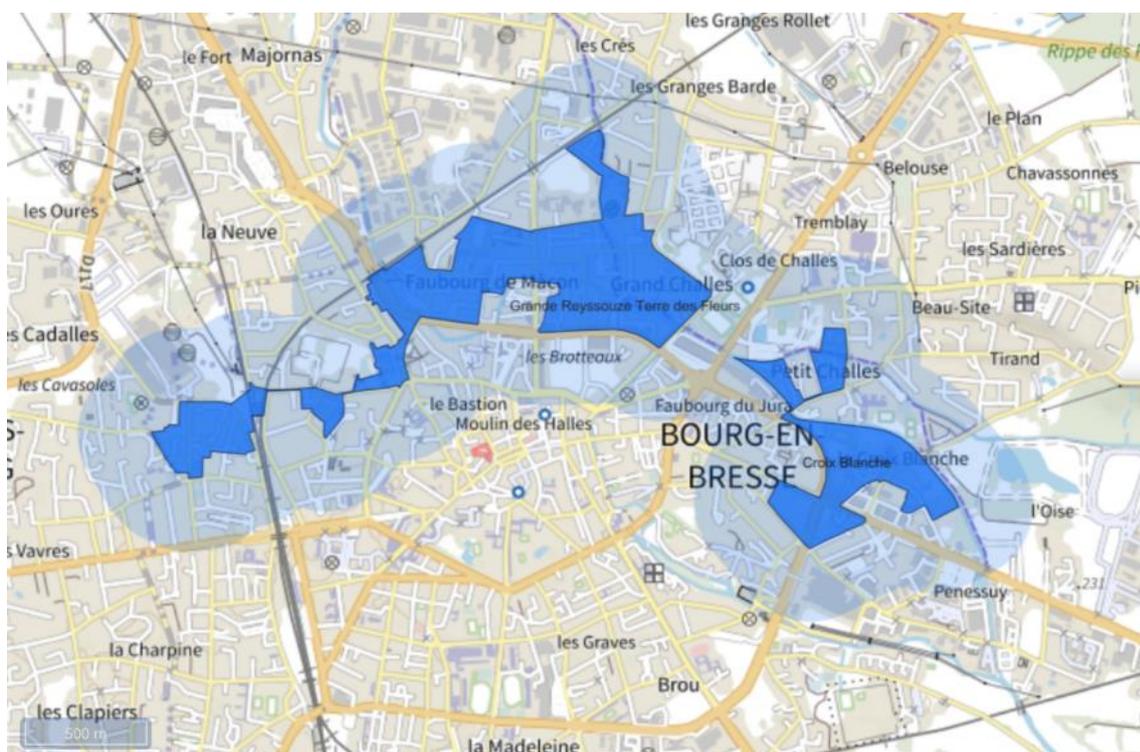
### b. La nouvelle géographie prioritaire

La signature des Contrats de ville “Engagement Quartiers 2030” repose sur une géographie prioritaire actualisée, qui a été définie par décret le 28 décembre 2023 selon les mêmes critères qu’en 2014. Cette géographie prioritaire 2024 se caractérise par le maintien des deux quartiers Grande Reyssouze – Terre des fleurs et Croix-Blanche :

- Des quartiers de Bourg-en-Bresse, ville centre de Grand Bourg Agglomération ;
- Des quartiers d’habitat social en quasi continuité de l’ouest à l’est, en passant par le nord de la ville ;
- Des périmètres très proches de ceux de 2015, soit environ 20% de la population bourgienne.

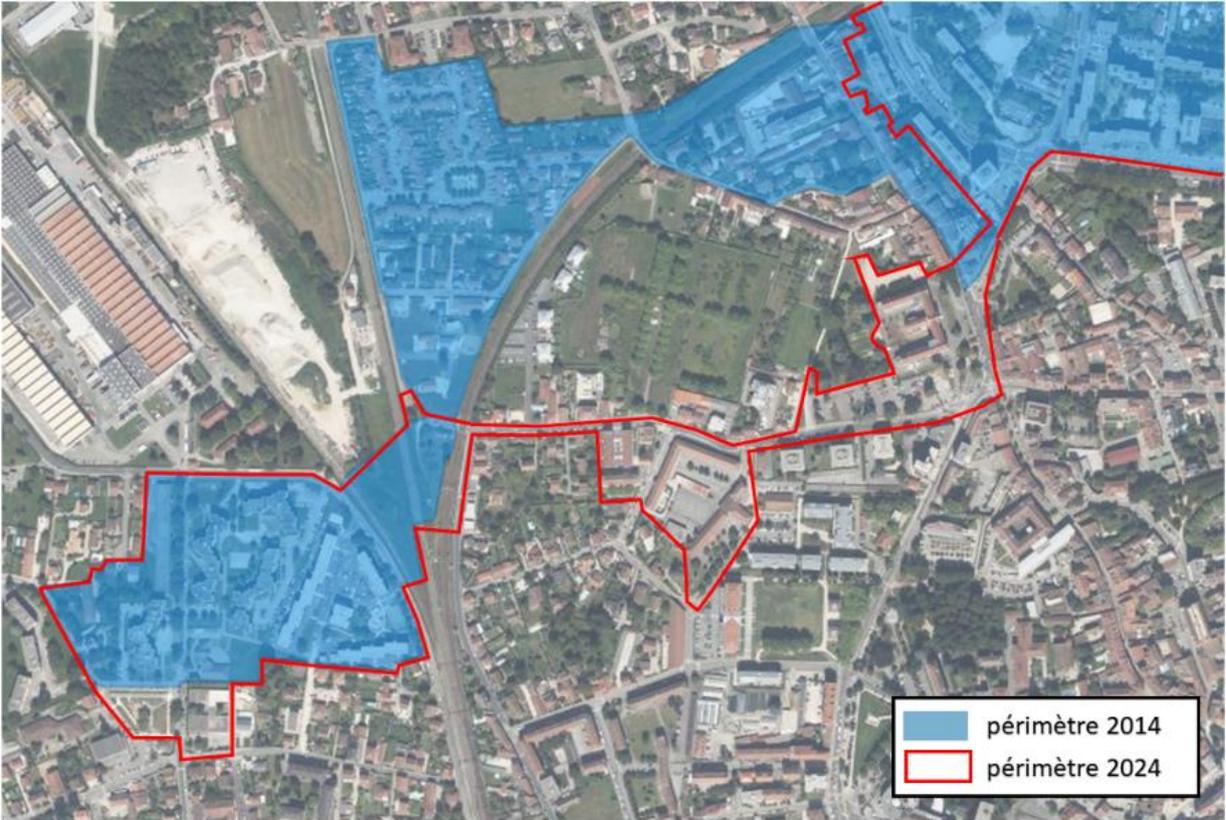
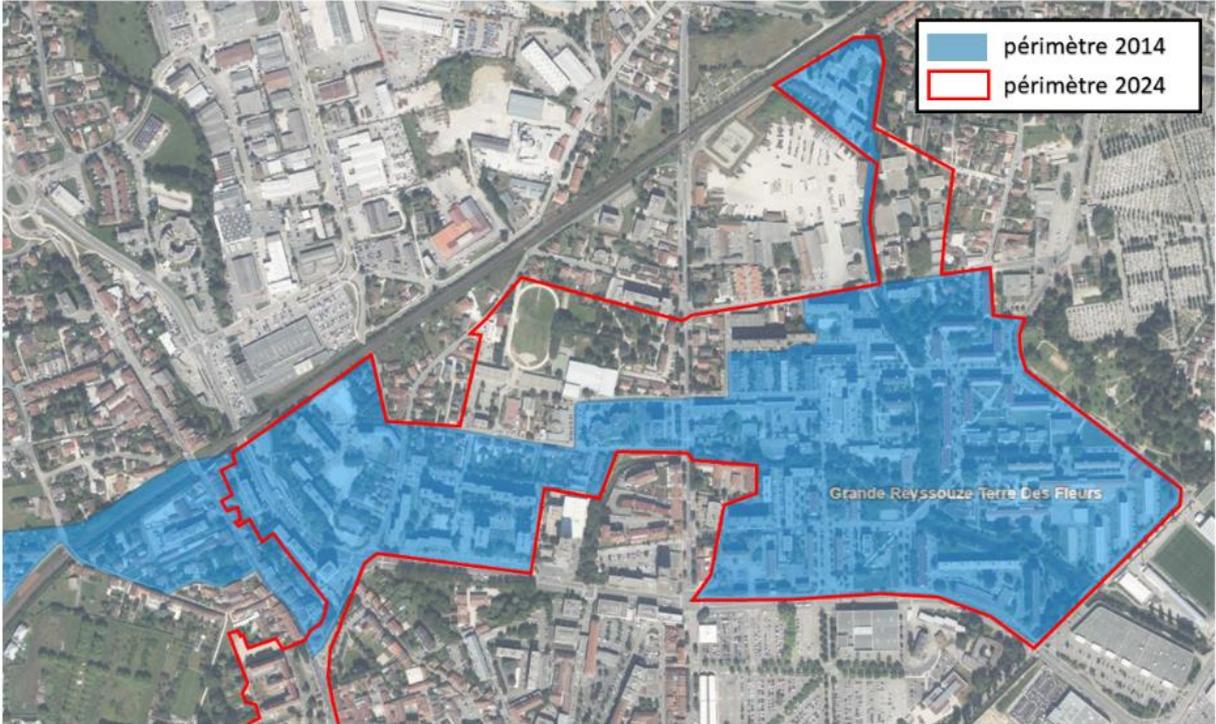
Données clés - Contrat de ville 2024-2030					
	Grande Reyssouze – Terre des fleurs	Croix Blanche	Quartiers prioritaires	Bourg-en-Bresse	Grand Bourg Agglomération
NOMBRE D’HABITANTS <i>Part du quartier dans la commune</i>	6 490 16%	1926 5%	8416	41 525 (RP 2021)	134 405 (RP 2021)
REVENU MÉDIAN DÉCLARÉ PAR UC <i>Écart avec l’agglomération (Filosofi 2020)</i>	10 320 - 53%	9 420 -57%		18 130 -18%	22 140

*Dans l’attente des données correspondant aux nouveaux périmètres de la géographie prioritaire, celles mobilisées ici sont celles des anciens quartiers (contrat de ville 2015-2023). Elles restent pertinentes étant donné la faible évolution des périmètres.*



Source : sig.ville.gouv.fr

Évolution du périmètre du quartier prioritaire Grande Reyssouze – Terre des fleurs



## Évolution du périmètre du quartier prioritaire Croix-Blanche



Pour l'essentiel, le nouveau tracé des périmètres de géographie prioritaire a permis d'intégrer les écoles accueillant les enfants des quartiers, l'éducation prioritaire étant le socle de la politique de la ville, ainsi que les équipements de proximité, les parcs et espaces publics fréquentés par les habitants. La liaison entre la Grande Reyssouze et Terre des Fleurs passe désormais par la rue du 23<sup>ème</sup> RI et intègre l'école Charles Jarrin et deux ensembles d'immeubles de logements sociaux. Le quartier Croix-Blanche intègre, quant à lui, la rue de Loëze.

Le périmètre précis de la nouvelle géographie prioritaire est consultable sur [sig.ville.fr](http://sig.ville.fr).

### *c. Les poches de pauvreté*

Par ailleurs, la nouvelle contractualisation ouvre la possibilité pour l'État de consacrer une partie de ses crédits de la politique de la ville à d'autres territoires identifiés comme « poches de pauvreté » (dans la limite de 2,5 % de l'enveloppe financière politique de la ville à l'échelle départementale). Ces territoires peuvent être d'anciens quartiers politique de la ville ou de nouveaux territoires identifiés au sein de l'agglomération.

Un élargissement de la géographie prioritaire à d'autres territoires identifiés comme des « poches de pauvreté » s'effectuera sur la base de données statistiques et d'un diagnostic partagé des acteurs permettant de démontrer l'existence de difficultés sociales, de précarité et de dysfonctionnements urbains similaires à ceux observés dans les quartiers prioritaires, pour des ensembles d'habitation regroupant plusieurs centaines d'habitants.

Cette identification sera actée par le comité de pilotage.

## 2. Portrait des quartiers prioritaires

Ce diagnostic quartier repose sur les conclusions des ateliers de concertations réalisés avec les habitants, les acteurs de proximité et les partenaires financeur réalisés en 2023, des entretiens d'acteurs et partenaires réalisés en début d'année 2024 et les données statistiques disponibles (en l'absence des données actualisées sur les nouveaux périmètres de géographie prioritaire, celles-ci restent pertinentes).

### a. Les chiffres-clés

Démographie - population - ménages					
	Grande Reyssouze – Terre des fleurs	Croix Blanche	Quartiers prioritaires	Bourg- en- Bresse	Grand Bourg Agglomération
<b>POPULATION - NOMBRE D'HABITANTS (INSEE - RP 2018)</b> <i>Évolution démographique 2013-2018 (INSEE - RP 2013 et 2018)</i>	6490 + 7 %	1926 + 5 %	<b>8416</b>	<b>41 248</b> + 1,9 %	<b>132 682</b> + 1,1 %
<b>JEUNESSE - PART DE LA POPULATION DE MOINS DE 25 ANS (INSEE - RP 2019)</b> <i>Évolution de la part de jeunes 2015-2019 (INSEE - RP 2015 et 2019)</i>	36,3 % + 1 %	32,5 % + 4 %		30,4 % - 1 %	
<b>POPULATION ÂGÉE - PART DES + DE 60 ANS (INSEE - RP 2019)</b> <i>Évolution de la part de personnes âgées 2015- 2019 (INSEE - RP 2015 et 2019)</i>	23,4 % - 2 %	21,8 % - 13 %		28,4 % + 3 %	
<b>PART DE FAMILLES MONOPARENTALES*</b> PARMI LES MÉNAGES (INSEE - RP 2019)	28 %	32 %	29 %	22 %	14 %
<b>TAILLE DES MÉNAGES - PART DES MÉNAGES DE 6 PERSONNES ET + (INSEE - RP 2019)</b>	4,2 %	nd		1,9 %	
<b>PART D'ÉTRANGERS (INSEE - RP 2018)</b>	25 %	32 %	26 %	11 %	

Revenus - précarité - prestations sociales					
	Grande Reyssouze – Terre des fleurs	Croix Blanche	Quartiers prioritaires	Bourg- en- Bresse	Grand Bourg Agglomération
<b>REVENU MÉDIAN DÉCLARÉ PAR UC (Filosofi 2020)</b>	10 320	9 420	QPV France : <b>10 400</b>	<b>18 130</b>	<b>22 140</b>
<i>Écart par rapport à l'agglomération en 2015 (Filosofi)</i>	- 50%	- 58 %			
<i>Écart par rapport à l'agglomération en 2020 (Filosofi)</i>	- 53%	- 57 %			
<i>Évolution 2015-2020 (en euros constants)</i>	- 2 %	+ 6 %		- 1 %	+ 5 %
<b>TRANCHE DE REVENUS LA PLUS BASSE - PREMIER QUARTILE PAR UC (Filosofi 2020)</b>	5 930	5 540		10 320	15 500
<i>Évolution 2015-2020 du premier quartile par UC (en euros constants)</i>	- 2 %	+ 13 %		- 1 %	+ 14 %
<b>TAUX DE PAUVRETÉ * (Filosofi) - 2012</b>	35 %	45 %		18 %	
- 2014	39 %	47 %		20 %	
- 2020	42 %	48 %		22 %	
<b>PART DE LA POPULATION COUVERTE PAR AU MOINS UNE PRESTATION CAF (INSEE/CNAF 2019)</b>	74 %	76 %		54 %	
<b>PART D'ALLOCATAIRES PERCEVANT LE RSA (INSEE - CNAF 2018 et 2021)</b>	18 %	22 %	19 %	13 %	9 %
<i>Évolution 2018-2021</i>	+ 12 %	+ 13 %	+ 12 %	+ 3 %	+ 2 %

\* Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Emploi - éducation					
	Grande Reyssouze – Terre des fleurs	Croix Blanche	Quartiers prioritaires	Bourg- en- Bresse	Grand Bourg Agglomération
<b>PART DES EMPLOIS À DURÉE LIMITÉE (INSEE - RP 2018)</b>	28 %	28 %		18 %	
<b>TAUX DE CHÔMAGE (au sens du recensement) (INSEE - RP 2018)</b>	31 %	37 %	32 %	18 %	11 %
<b>TAUX D'EMPLOI DES FEMMES (INSEE - RP 2018)</b>	40 %	30 %	38 %	56 %	66 %
<b>TAUX DE RETARD SCOLAIRE À L'ENTRÉE EN 3<sup>ÈME</sup> (Éducation nationale / DEPP - 2021)</b>	26,5 %	nd		15,3 %	
<b>NIVEAU DE FORMATION – Part de sans diplôme dans la population non scolarisée de 15 ans et plus (INSEE - RP 2018)</b>	44 %	48 %	45 %	25 %	21 %

Logement - déplacements					
	Grande Reyssouze – Terre des fleurs	Croix Blanche	Quartiers prioritaires	Bourg- en- Bresse	Grand Bourg Agglomération
<b>NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX (DREAL - RPLS 2021)</b> <i>Part de logements sociaux en QPV dans l'ensemble du parc social</i>	2 496 34% <i>(commune)</i>	1 035 14% <i>(commune)</i>	3 531 48% <i>(commune)</i> 30% <i>(agгло)</i>	7 329	11 830
<b>TAUX DE MOBILITÉ* À 1 AN DANS LE PARC SOCIAL (DREAL - RPLS 2021)</b>	8,3 %	6 %		8 %	10 %
<b>TAUX DE VACANCE (INSEE - RP 2018)</b>	8 %	8 %	8 %	11 %	9 %
<b>TAILLE DES LOGEMENTS (INSEE - RP 2018)</b> <i>Part de logements d'1 ou 2 pièces</i> <i>Part de logements de 5 pièces et +</i>	24 % 14 %	49 % 7 %	29 % 12 %	26 % 22 %	47 %
<b>MOTORISATION - TAUX DE MÉNAGES DISPOSANT D'UNE VOITURE - OU PLUS (INSEE, RP 2018)</b>	66 %	58 %	64 %	78 %	89 %
<b>TRANSPORTS EN COMMUN - PART DE LA POPULATION UTILISANT LES TC POUR ALLER TRAVAILLER (INSEE, RP 2018)</b>	11 %	14 %	12 %	9 %	4 %

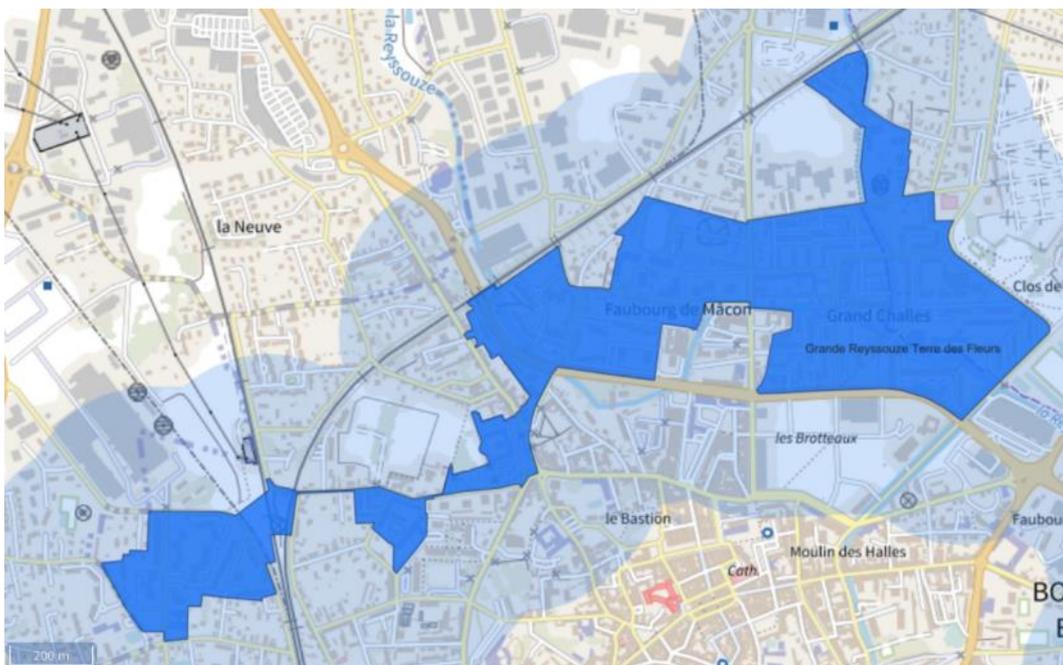
\* Taux de mobilité : nombre d'emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus, rapportés au nombre total de logements proposés à la location depuis un an ou plus

#### b. Principaux constats

- **La part de population vivant en quartier prioritaire représente 20% de la population de Bourg-en-Bresse** et 6% de la population totale de Grand Bourg Agglomération.
- Le parc social de la géographie prioritaire représente la moitié de celui de la ville, le tiers de celui de l'agglomération.
- En matière de revenus, l'écart avec le reste de la ville et de l'agglomération est très net : **le revenu médian est en moyenne deux fois inférieur dans les quartiers**. Sur la durée du précédent Contrat de ville, cet écart s'est maintenu pour le quartier de la Croix-Blanche, et s'est légèrement creusé pour Grande Reyssouze - Terre des Fleurs.
- **La situation socio-économique s'est globalement détériorée dans les quartiers ces dernières années** : le taux de pauvreté a augmenté entre 2014 et 2020 (plus nettement encore depuis 2012), de même que la part d'allocataires CAF au RSA.
- **L'écart en matière d'emploi et de formation reste important avec le reste du territoire**, en particulier à l'échelle du quartier Croix Blanche, et concernant l'emploi des femmes (30% des femmes sont en emploi dans ce quartier, contre 66% à l'échelle de l'agglomération).

- **Le profil démographique des quartiers est jeune** : la part des moins de 25 ans est légèrement supérieure à celle observée à l'échelle de la commune (36,3% pour Grande Reyssouze - Terre des Fleurs, 32,5% pour Croix Blanche, 30,4% pour Bourg-en-Bresse). Mais c'est plus particulièrement pour **la tranche d'âge 0-15 ans** que la différence est nette : elle représente 23% de la population pour Grande Reyssouze - Terre des Fleurs, 24% pour Croix Blanche, 16% pour la commune. Surtout, **le profil démographique des quartiers en termes d'âge est de plus en plus en décalage avec le reste du territoire** : la part de jeunes est en hausse (contre une part de jeunes en recul à l'échelle de la ville et de l'agglomération) quand la part de personnes âgées diminue (contre une part de personnes âgées en hausse à l'échelle de la ville et de l'agglomération).
- Le diagnostic local de santé récemment mené rejoint les paroles d'acteurs sur **l'état de santé dégradé des habitants lié à la précarité** (prévalence du diabète, des pathologies respiratoires et des affections de longue durée plus importante que la moyenne communale) et une augmentation des problématiques de santé mentale. Il est également noté **une défaillance de l'accès aux soins et à la prévention** (notamment dépistages), et ce dès le plus jeune âge.
- Même si, au vu de certaines données (taux de pauvreté, tranche de revenus la plus basse), l'évolution du quartier Croix Blanche semble moins défavorable, les indicateurs sociaux restent davantage préoccupants à l'échelle de ce quartier (revenu médian, taux de pauvreté, taux de chômage).
- L'hétérogénéité du quartier Grande Reyssouze – Terre des fleurs invite à la prudence dans l'analyse des données et la comparaison entre les deux quartiers, du fait d'un important effet de moyenne.

### c. Le quartier Grande Reyssouze – Terre des fleurs



Source : [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)

## Un périmètre géographique large

- **Un quartier prioritaire composé de trois quartiers de vie** : Reyssouze, Pont des Chèvres, Terre des Fleurs.
- Une vigilance particulière à garder vis-à-vis des quartiers Terre des Fleurs et Canal, mis à distance par une voie ferrée et le manque de transports en commun, avec un sentiment d'exclusion ressenti par les habitants.
- Des difficultés sociales particulièrement identifiées sur le secteur du Pont des Chèvres.

## Des améliorations du cadre de vie réalisées, son appropriation à poursuivre

- **Des opérations de rénovation urbaine et de réhabilitation** qui ont transformé le quartier ces dernières années et ont amélioré le cadre de vie sur plusieurs secteurs (PNRU à la Grande Reyssouze de 2006 à 2016 ; NPNRU au Pont des Chèvres en cours ; réhabilitation globale du patrimoine bailleur à Terre des Fleurs par Grand Bourg Habitat et Logidia, à la Reyssouze par la Semcoda).
- **Des espaces publics améliorés dans l'ensemble** du fait de la dynamique enclenchée par la rénovation urbaine. Les habitants de Terre des Fleurs expriment le besoin de davantage d'aires de jeu et d'espaces verts, avec des infrastructures plus adaptées aux PMR.
- **Des espaces publics occupés par des groupes**, avec un besoin de réappropriation par tous les habitants. En particulier, il ressort, d'une part, un manque d'espaces ouverts, avec des lieux de sociabilité exclusivement masculins et excluants pour les femmes, et, d'autre part, l'évitement d'espaces publics et collectifs (squats, lieux de trafic).
- **Des tensions autour du bruit dans l'espace public**, en particulier la nuit et l'été.
- Une problématique autour de la vitesse des voitures et du danger que cela représente.

## Des liens fragiles entre habitants, une population jeune dont la place est grandissante

- **Des liens difficiles à créer entre anciens et nouveaux habitants**, avec des enjeux d'intégration des arrivants. Même si les chiffres sur le turn over dans le parc social sont comparables à ceux de la commune (8% de changements de locataires sur un an), l'arrivée de nouvelles populations est perçue comme un facteur de fragilisation du lien social.
- Une population étrangère, avec des besoins notamment autour de l'apprentissage de la langue pour favoriser l'intégration.
- **Des enjeux importants autour de la jeunesse**, avec un quartier au profil particulièrement jeune et un important public de familles.
  - Les données INSEE (RP 2018) montrent que **23% de la population a moins de 15 ans** (18% à l'échelle de l'agglomération) et **14% entre 15 et 24 ans** (11% pour l'agglomération), soit 37% de moins de 24 ans. Les données de la CAF (Insee-CNAF 2018 et 2021) montrent que **les classes d'âge en plus forte progression ces dernières années sont les 11-14 ans** (+23% entre 2018 et 2021), les 15-17 ans et les 18-24 ans.
  - Pour les familles et pour ces publics jeunes, un ensemble de besoins sont identifiés aujourd'hui comme mal couverts :
    - besoins autour de l'accompagnement à la parentalité et à l'éducation ;

- besoin de davantage de places en garderie et de modes de garde, qui constituent un enjeu pour l'accès à l'emploi des femmes (notamment sur des besoins ponctuels et urgents liés à l'intérim) ;
- besoin de propositions en direction des jeunes (en particulier les 16 ans et plus).

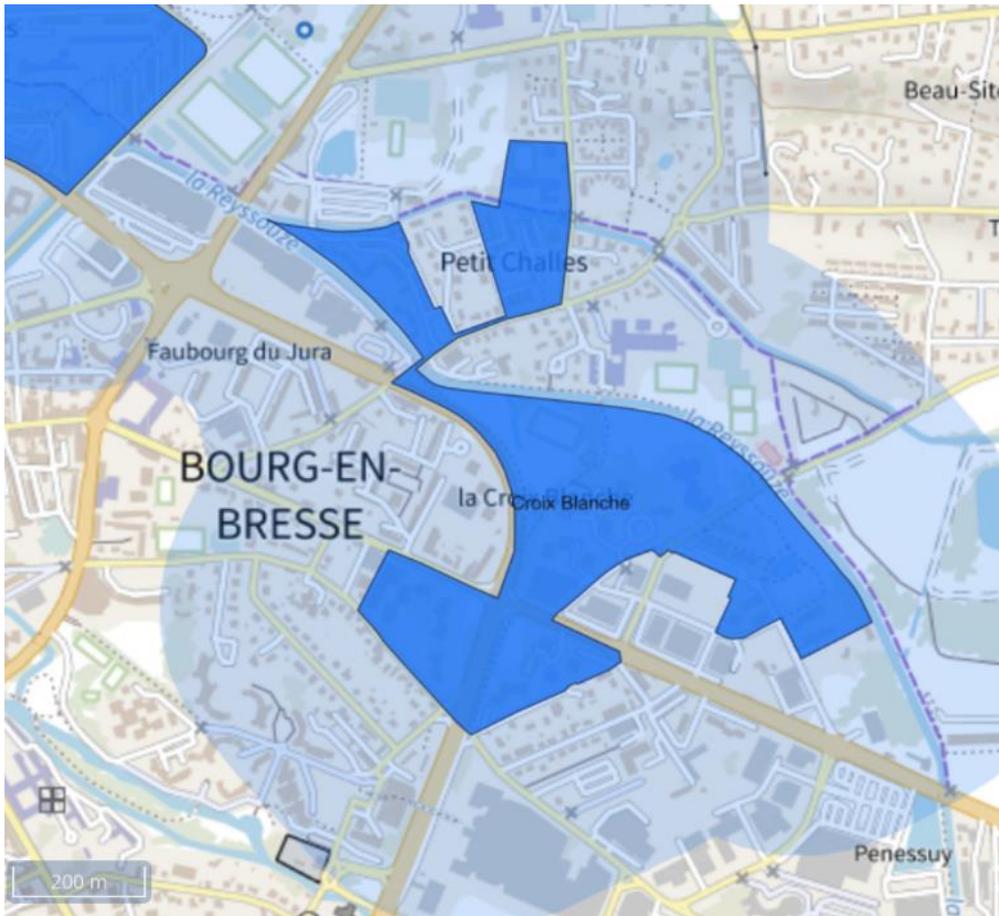
### Des acteurs-clés identifiés

- **Des centres sociaux / centres de loisirs qui jouent un rôle clé dans le quartier côté Reyssouze et côté Terre des Fleurs.** Une évolution favorable ces dernières années avec une mobilisation des acteurs, l'ouverture à de nouveaux publics, sur des actions en proximité aux habitants, le renouvellement du projet social des centres sociaux, les associations d'usagers... Une part de la population reste cependant à l'écart et n'ose pas pousser la porte des centres sociaux, avec un risque d'isolement et de repli sur soi.
- **L'arrivée de la Maison du Cirque dans le quartier du Pont de Chèvres permet à un nouvel acteur de conforter son implantation.** Dans la continuité des actions déjà en cours, son intégration dans la vie du quartier constitue un enjeu pour les prochaines années.
- **Un besoin exprimé de mieux coordonner les acteurs et leur intervention dans le quartier.**

### Un ensemble d'atouts sur lesquels il est possible de s'appuyer

- **Des acteurs associatifs et publics mobilisés, des habitants engagés,** animés par la volonté d'améliorer la situation de leur quartier
- **Des équipements et acteurs solidement implantés** (centres sociaux, médiathèque, petite enfance, CIDFF) qui permettent de capter notamment les familles.
- **De nouveaux équipements en travaux au Pont des Chèvres,** dans le cadre notamment du projet de rénovation urbaine : Maison du cirque, pôle médical Édouard Herriot et Espace Louis Parant avec la transformation des anciens locaux des Restos du Coeur au profit d'un espace d'animation regroupant anciens et nouveaux acteurs sur le territoire.
- **Des acteurs impliqués dans la médiation, notamment dans l'espace public** (médiation Bourg Habitat, éducateurs de prévention et animateurs du centre social identifiés) avec des résultats positifs.
- **Une dynamique positive autour de l'emploi** avec plusieurs acteurs mobilisés : initiative "Geeks du bâtiment" (Association Impala, Grand Bourg Habitat, Grand Bourg Agglomération), France Travail, Points Info Emploi...
- **Des bailleurs impliqués** sur le quartier.
- **Une identité forte liée au quartier** (histoire, sentiment d'appartenance), en particulier à la Reyssouze (dans une moindre mesure à Terre des Fleurs).
- Une proximité avec le centre-ville, les commerces et services publics, qui favorise l'intégration dans la ville (pour l'ensemble de la partie est du quartier).

#### d. Le quartier de la Croix-Blanche



Source : [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)

#### Un quartier d'habitat social, étendu par des constructions récentes

- **Un quartier composé de différentes parties** (Baudières ; Croix Blanche ; Dîmes) sans qu'il n'y ait, pour autant, de cloisonnement.
- Des nouvelles constructions ces dernières années, intégrées au nouveau périmètre de géographie prioritaire.
- **Un parc social** qui se caractérise essentiellement par des petits logements, répartis entre deux bailleurs (Grand Bourg Habitat et Dynacité), avec un état du parc variable selon les secteurs. Un travail à conforter avec les bailleurs pour l'amélioration du cadre de vie, en s'appuyant sur la dynamique engagée par l'abattement TFPB.
- Malgré une proximité avec le centre-ville et la desserte du quartier par une ligne de bus, **la mobilité reste un enjeu fort** dans un quartier où la part de ménages disposant d'une voiture est faible, en décalage avec le reste de l'agglomération (environ un ménage sur deux ; 89% à l'échelle de l'agglomération).

## Un enjeu de réappropriation des espaces publics

- **Un espace public** bien entretenu, qui va bénéficier de requalifications (secteur de l'école Daudet) et de la création de nouvelles traversées piétonnes. En dépit d'actions menées ces dernières années grâce au budget participatif (espace de convivialité à la Croix-Blanche par exemple), **sa revalorisation globale reste un enjeu**, exprimé lors de la concertation habitante (mobilier urbain dégradé, traitement déchets et gestion encombrants, "moins de bétonisation", végétalisation, davantage d'espaces de jeu et de sport collectif...). Les habitants indiquent aussi que le manque de mobilier urbain et l'espace public, par endroits, dissuadent les personnes âgées / fragiles de se promener.
- Des espaces publics appropriés par des groupes, avec des attroupements réguliers en pieds d'immeuble (secteur de l'école des Dîmes) et la persistance de lieux de trafic (rives de la Reyssouze). À l'appropriation de certains espaces s'ajoute le manque de mixité et une faible fréquentation par les femmes (city stade par exemple). Il y a donc **un enjeu global de réappropriation des espaces publics / communs par les habitants**.
- **Un manque d'espaces de sociabilité** pointé par les habitants, avec l'absence de bar / café pour se retrouver.
- Des tensions causées par le bruit dans l'espace public, en particulier la nuit et l'été.

## Des liens fragiles entre habitants, une population jeune dont la place est grandissante

- La concertation fait ressortir le sentiment d'un **manque de liens et de solidarités au quotidien entre les habitants** dans le quartier.
- Une population étrangère, avec des besoins autour de l'apprentissage de la langue pour favoriser l'intégration.
- **Des enjeux importants autour de la jeunesse.**
  - Les données INSEE (RP 2018) montrent que **33% de la population a moins de 25 ans** (vs 29% à l'échelle de l'agglomération). Mais surtout, les données de la CAF (Insee-CNAF 2018 et 2021) montrent que le quartier se démarque par une part importante de jeunes enfants (parmi les allocataires CAF du quartier, on estime à 34% la part d'enfants de moins de 5 ans vs 28% à l'échelle de l'agglomération).
  - Il ressort également de la concertation le besoin de davantage de propositions à destination des jeunes du quartier.

## Des acteurs centraux dans la vie du quartier

- **Un rôle positif, pour le quartier, du pôle Amédée Mercier**, entièrement rénové et inauguré en 2023, qui héberge le centre social, des services décentralisés de la Mairie et du Département en proximité ainsi qu'une Maison France Services.
- Un rôle important du centre social, avec une évolution favorable vers plus d'actions en proximité aux habitants de la part des acteurs (notamment les « cafés habitants » qui fonctionnent bien). Cependant, pousser la porte du centre social reste un défi pour certains habitants et la diffusion de l'information autour de ses propositions doit être améliorée. Le

nombre de personnes isolées est important dans le quartier, ce qui nécessite de renforcer encore cette dynamique de proximité en visant le public invisible, isolé, fragile.

- Un manque de places dans les clubs de foot exprimé par les habitants du quartier, qui pose autant l'enjeu de l'**accès de toutes et tous aux activités sportives** que celui de la **découverte d'autres sports**.

### Un ensemble d'atouts sur lesquels il est possible de s'appuyer

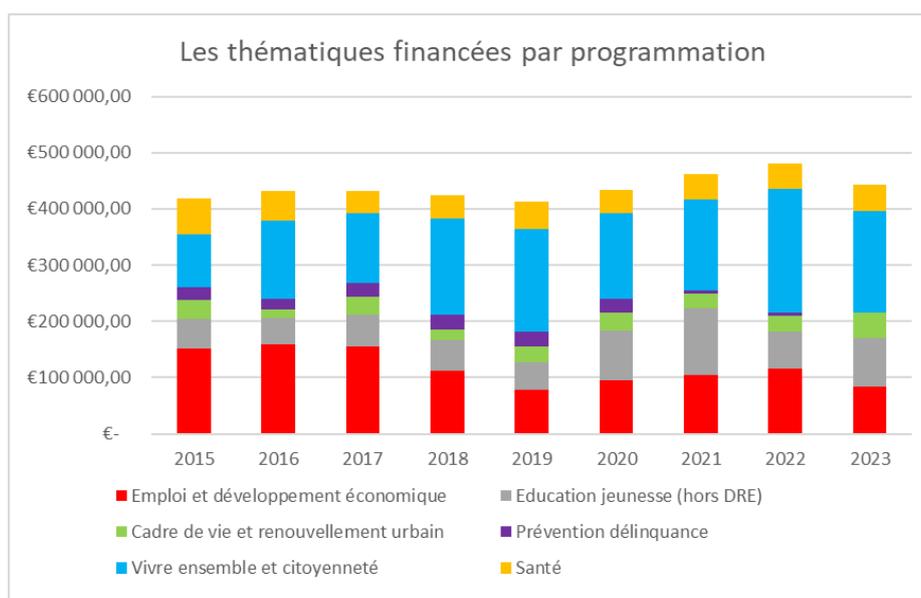
- **Des équipements et des services publics de proximité bien appropriés** par les habitants : école, collège, centre de loisirs, pôle Amédée Mercier, city stade, aires de jeux...
- **En matière de mobilité**, en plus de la desserte en bus, des vélos en libre-service et une ligne de covoiturage sont également à disposition des habitants.
- **La nouvelle dynamique autour du pôle Amédée Mercier et du centre social**, avec des espaces de dialogue et de rencontre (cafés habitants), et davantage d'actions avec les habitants.
- **Des acteurs associatifs et publics mobilisés, des habitants engagés**, animés par la volonté d'améliorer la situation de leur quartier.
- **Un cadre de vie « vert »** : un quartier aéré, avec des zones non construites, des espaces verts entretenus, des chemins et une voie verte pour se promener. **Le Parc Colette Besson**, espace vert de proximité, est de plus en plus investi par les habitants, et lors d'actions collectives ou manifestations festives.
- **Une proximité avec le centre-ville**, avec un axe de passage fréquenté qui traverse le quartier, une ligne de bus et des vélos en libre-service.
- Implantation de **commerces le long de l'avenue Amédée Mercier**, qui contribue à l'animation du quartier (boulangerie notamment).
- **Une nouvelle dynamique autour de la fête de quartier** portée par l'association des usagers du centre social, épaulée par l'équipe professionnelle et avec l'appui du conseil citoyen.
- Une dynamique inter-bailleur dans le cadre du dispositif d'abattement TFPB.

## II. Le Contrat de ville 2024-2030

### 1. Les enseignements du Contrat de ville 2015-2023

Quelques éléments remarquables ont caractérisé la précédente contractualisation et ont contribué à l'élaboration de ce nouveau Contrat :

- Plus de 80 porteurs de projets ont déposé des projets dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de ville.
- 60 projets, environ, sont déposés chaque année, par une trentaine d'acteurs.



- Les projets soutenus dans le contrat de ville ont porté prioritairement sur des actions d'accompagnement (individuel ou collectif) et vers le volet « vivre ensemble » en cohérence avec les attentes des habitants et les savoir-faire des acteurs locaux.
- Les projets concernant le cadre de vie, l'un des trois piliers de 2015, sont marginaux (< 5%).
- Les financements attribués aux projets portant sur l'emploi et le développement économique ont diminué au fur et à mesure de la contractualisation, malgré un nombre de projets soutenus constant :
  - La forme des actions a évolué, passant de lourds dispositifs de formation et d'accompagnement encadrés, dans la durée, à des formes plus ponctuelles, souples, de rencontres et de sensibilisations ;
  - Certains acteurs poursuivent leur action sur le territoire avec d'autres financements (de l'État et de l'Europe, notamment).
- Un équilibre entre financement de nouveaux projets et renouvellement :
  - Chaque année, entre 37 et 49% des projets financés sont « nouveaux » ;
  - 59% des actions financées dans les programmations sont des actions reconduites depuis plus de deux ans : pour la plupart, ce sont des projets dits « structurants » de par leur thématique (emploi, jeunesse, vivre ensemble), portés par des acteurs-clés en proximité avec les habitants et favorisant le partenariat ;

- Certaines actions nécessitent du temps pour s'installer et fonctionner avec les habitants, d'où leur financement dans la durée
- Certains acteurs se démarquent par leur mobilisation régulière, continue et leurs multiples propositions d'actions : ils jouent un rôle pivot dans les quartiers. Les centres sociaux ont une capacité motrice importante : plus d'un tiers des actions mises en œuvre dans le Contrat de ville depuis 2015 ont été faites en partenariat avec au moins l'un des centres sociaux de ces quartiers.
- La mobilisation du « droit commun » pour pérenniser le financement des actions reste assez largement difficile à mettre en œuvre : l'implication des partenaires non financeurs du Contrat de ville (Éducation Nationale, France Travail, services de l'État, chambres consulaires...) reste un enjeu pour le présent Contrat.

La précédente contractualisation (2015-2023) a, enfin, permis de poser des bases en matière de participation citoyenne dans le cadre du Contrat de ville :

- Au sein des conseils citoyens de Bourg-en-Bresse, des groupes d'habitants ont été mobilisés sur des temps de concertation et des actions dans les quartiers ;
- Des conseillers citoyens ont pu s'exprimer sur les actions de la programmation du Contrat de ville, en identifiant des « coups de cœur » et en apportant des questionnements ;
- Ces dernières années, les acteurs de proximité (notamment les centres sociaux et les bailleurs) ont amplifié le travail de co-construction des actions et d'« aller-vers », contribuant à une forme de « changement de culture » dans l'élaboration de projets ;
- Des temps de concertation ont permis d'associer les habitants à l'élaboration du nouveau contrat de ville, en recueillant leur regard sur les évolutions positives et les enjeux pour leur quartier.

## **2. Des enjeux pour partie renouvelés sur fond d'années de crise(s)**

La refonte du Contrat de ville pour la période 2024-2030 s'organise dans un contexte inédit où ces dernières années ont été marquées par de fortes instabilités. La précédente contractualisation s'est réalisée sur fond de plusieurs crises, conduisant globalement à une dégradation de la situation dans les quartiers prioritaires de Bourg-en-Bresse. La pandémie de Covid et la période post-Covid ont, ici comme ailleurs, fragilisé les liens et les situations, tant collectives qu'individuelles. Les situations d'isolement et de fragilisation de publics déjà vulnérables sont pointées par de nombreux acteurs. Les problématiques de santé mentale sont plus nombreuses et concernent des publics toujours plus jeunes. Dans le même temps, cette période a vu éclore ou se créer des chaînes de solidarité. L'accompagnement des habitants dans toutes ses formes (éducation, parentalité, sport, insertion socio-professionnelle) reste un enjeu de premier plan.

Les troubles liés aux émeutes de juin et juillet 2023 dans les quartiers populaires ont fait ressortir la nécessité de conduire des politiques de sécurité et de prévention impliquant toute une chaîne d'intervention et de nombreux acteurs (prévention de la délinquance, prévention spécialisée, polices de proximité, médiation, répression). Le Contrat de ville, via les actions sur la tranquillité publique et le soutien à la prévention spécialisée, y contribue. Il a aussi vocation à s'articuler aux autres dispositifs concernés - comme le CISPD. Les enjeux éducatifs, l'insertion socio-professionnelle et le soutien à la jeunesse dans toutes ses formes sont primordiaux, car ils constituent les meilleurs remparts au risque d'exclusion et de violence qui lui est lié, et concourent au développement social urbain.

Les fortes perturbations climatiques et leurs impacts sur les quartiers prioritaires (îlots de chaleur, sécheresses, canicules) contribuent aussi à modifier la donne et interrogent la nécessaire prise en

compte de « nouvelles » réalités de vie impactant de plus en plus fortement la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires de la politique de la ville. Les impacts du changement climatiques sont de plus en plus visibles et appellent des réponses fortes (baisse des îlots de chaleur, végétalisation, maîtrise énergétique, rénovation...).

Enfin, dans les quartiers populaires, à l'instar du reste de la société, l'omniprésence des usages numériques, les phénomènes de polarisation, la défiance croissante vis-à-vis des institutions sont des réalités prégnantes. Dans le même temps, l'énergie, les ressources, la capacité à s'ajuster des habitants et des acteurs locaux est réelle.

Le Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération de Bourg-en-Bresse doit ainsi contribuer à trois objectifs :

- L'accompagnement et l'aide à l'émancipation des personnes et groupes sociaux les plus vulnérables par l'accès à l'éducation, l'insertion socio-professionnelle, la culture, les sports, les loisirs, et leur intégration socio-économique ;
- L'amélioration des conditions de vie des habitants au quotidien, le renforcement de la qualité de vie dans les espaces publics et collectifs, pour une ville apaisée ;
- Les prises d'initiative et la participation des habitants dans toutes ses formes.

### 3. Les ambitions du Contrat de ville 2024-2030

Sur le territoire de Grand Bourg Agglomération, le présent Contrat porte une ambition de renouvellement sur plusieurs aspects pour la période qui s'ouvre :

- Poursuivre l'effort et la volonté **d'aller et d'agir au plus près des personnes et groupes les plus vulnérables** dans les deux quartiers, dans un contexte d'accroissement des fragilités ;
- **Renforcer la présence de proximité** sur le terrain, notamment par une mission définie en articulation étroite avec les bailleurs sociaux du territoire ;
- Ré-investir les **espaces publics et collectifs** pour favoriser le vivre ensemble et améliorer le cadre de vie, et porter un effort sur **les enjeux de tranquillité publique**, pour des espaces apaisés et ouverts ;
- **Poursuivre les démarches d'accompagnement social, sanitaire, éducatif, d'insertion socio-professionnelle**, en les organisant au mieux dans des logiques de parcours et de trajectoires positives pour les habitants ;
- Porter un effort particulier en direction de la **jeunesse**, qui représente une part croissante de la population ;
- Soutenir les démarches relevant d'une **écologie du quotidien**, construite par et pour les habitants, en stimulant des actions sur cet enjeu et en amplifiant celles qui existent déjà ;
- Accompagner l'émergence de quelques **projets structurants** apportant de nouveaux services aux habitants et/ou des projets collectifs.

Le Contrat de ville ainsi proposé est un cadre de travail et de soutien souple et ouvert. Il appuiera les initiatives locales en se focalisant sur les enjeux les plus prégnants, d'abord et avant tout à partir des besoins exprimés par les acteurs locaux, les partenaires et les habitants.

Le nouveau Contrat de ville souhaite ainsi amplifier cette dynamique d'implication des habitants dans la vie du quartier :

- Mobiliser les habitants : conseils citoyens, associations d'usagers des centres sociaux, représentants des parents d'élèves, locataires du parc social... ;
- Poursuivre le travail engagé dans la programmation annuelle du Contrat de ville :
  - Par la co-construction de projets avec les acteurs du territoire ;
  - Avec une expression habitante au moment de l'instruction des projets.
- Améliorer l'information autour des dispositifs existants et des actions du Contrat de ville ;
- Conforter l'approche proximité portée par les bailleurs et les collectivités par une mission spécifique ;
- Expérimenter de nouvelles pratiques en matière de concertation, consultation et mobilisation des habitants, dans l'animation du Contrat de ville et dans la vie du quartier.

#### **4. Axes stratégiques et transversaux**

Le Contrat de ville se structure autour de quatre axes stratégiques issus du travail de concertation mené avec les habitants, les acteurs de proximité et les partenaires financeurs :

- 1) Renforcer le vivre ensemble, vivre bien dans son quartier ;
- 2) Accompagner les parcours des personnes à tous les âges de la vie ;
- 3) Soutenir la formation, l'insertion, l'accès et le maintien dans l'emploi ;
- 4) Développer la vie locale par les services de proximité, la vie économique, les projets collectifs.

À ceux-ci s'ajoutent des axes transversaux :

- Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier ;
- Accompagner les 16-25 ans dans leur participation à la vie du quartier, à la vie de la ville ;
- Agir sur l'écologie du quotidien, pour la transition écologique et l'adaptation ;
- Lutter contre les discriminations et pour l'égalité de genre.

## AXE 1 – RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE, VIVRE BIEN DANS SON QUARTIER

		Objectifs
1.1	<b>Renforcer les liens entre les personnes</b>	<p>Renforcer l'aller-vers pour toucher les personnes fragiles et/ou isolées</p> <p>Amplifier la présence terrain et la médiation</p> <p>Provoquer la mixité des publics (de genre, intergénérationnelle, interculturelle)</p> <p>Repenser l'accueil des nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration dans la vie de quartier</p> <p>Développer les solidarités de voisinage du quotidien</p> <p>Créer des espaces de rencontre, des moments conviviaux, avec des formes renouvelées</p> <p>Accompagner les initiatives à tout âge</p> <p>Développer les liens intergénérationnels</p>
1.2	<b>S'approprier son cadre de vie</b>	<p>Continuer à impliquer les habitants dans la gestion de leur quartier pour une amélioration du cadre de vie au quotidien et un meilleur respect des lieux</p> <p>Renforcer les projets inter-bailleurs et mettre en place une démarche de GUP</p>
1.3	<b>S'ouvrir sur la ville</b>	<p>Organiser des rencontres à l'extérieur, des découvertes hors quartiers</p> <p>Organiser des rencontres et événements en inter-quartiers</p>
1.4	<b>Être tranquille et en sécurité dans les espaces publics et collectifs</b>	<p>Renforcer la présence de proximité pour un espace public apaisé</p> <p>Prendre en compte les relations de voisinage et accompagner les habitants pour des relations apaisées et respectueuses</p> <p>Amorcer une réflexion pour adapter les horaires d'ouverture et le fonctionnement des institutions</p> <p>Développer des actions de prévention de la délinquance en lien avec la stratégie intercommunale (CISPD)</p> <p>Mettre en place des actions de sensibilisation des situations à risques (conduites addictives notamment)</p> <p>Favoriser l'utilisation des ressources et outils existants en faisant connaître ses droits et devoirs</p>

## AXE 2 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS DES PERSONNES À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

		Objectifs
2.1	<b>Naître et grandir dans de bonnes conditions : de la petite enfance au bien vieillir</b>	<p>Accompagner l'entrée et le maintien dans la scolarité notamment par les moyens de l'éducation prioritaire</p> <p>Renforcer l'offre d'animation sur la tranche d'âge 11 – 16 ans</p> <p>Accompagner les 16-25 ans à l'autonomie et la transition à la vie d'adulte</p> <p>Développer des propositions d'accompagnement individuels et collectifs autour des problématiques liées aux âges de la vie</p> <p>Encourager les échanges entre générations</p> <p>Agir pour rompre l'isolement, notamment pour les parents et les seniors</p> <p>Privilégier les projets pluri-partenaires qui soutiennent des logiques de parcours de la personne, dans sa globalité</p>
2.2	<b>Accompagner la parentalité</b>	<p>Prendre en compte la sphère familiale</p> <p>Développer les liens parents-enfants</p> <p>Accompagner les parents à se questionner sur leur place éducative</p> <p>Participer à l'évolution de l'offre en modes de garde</p> <p>Inciter à la participation des pères dans les activités</p>
2.3	<b>Être et rester en bonne santé</b>	<p>Faire de la santé des enfants une priorité</p> <p>Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé</p> <p>Favoriser une alimentation de qualité</p> <p>Faciliter l'accès aux droits et aux soins</p>
2.4	<b>Permettre l'accès aux droits et services fondamentaux</b>	<p>Faciliter la levée des freins structurels pour accéder à la culture, aux sports, aux loisirs et aux services</p> <p>Accompagner vers de nouvelles pratiques</p> <p>Faire connaître les droits de chacun</p> <p>Restaurer les liens entre les habitants et les institutions</p> <p>Utiliser une communication adaptée et accessible</p>
2.5	<b>S'é émanciper par des pratiques individuelles ou collectives (culture, sport, loisirs)</b>	<p>Promouvoir des pratiques diversifiées (sports, culture, loisirs)</p> <p>Déconstruire les représentations pour s'autoriser à de nouvelles activités</p> <p>Travailler sur l'image de soi et la confiance</p> <p>Adapter les projets et l'offre culturelle et sportive aux aspirations des jeunes, investir des lieux et projets originaux</p> <p>Mobiliser les structures de sport de haut niveau</p>

2.6	<b>S'adapter et renouveler les façons de vivre pour répondre aux grands enjeux environnementaux</b>	<p>S'adapter et renouveler les façons de vivre face aux grands défis de la transition, en valorisant le pouvoir d'agir</p> <p>Se former collectivement sur les enjeux de transition écologique</p>
-----	---	--

### AXE 3 – SOUTENIR LA FORMATION, L'INSERTION, L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

		Objectifs
3.1	<b>Accompagner la reprise et le maintien dans l'activité</b>	<p>Lever les freins à l'emploi en proposant des solutions coordonnées, selon les profils d'âge et de genre</p> <p>Accompagner le développement des compétences psychosociales à tout âge</p> <p>Encourager et valoriser toutes les formes d'engagement</p>
3.2	<b>Favoriser la coordination des acteurs au service des parcours individuels</b>	<p>Accompagner les publics dans une logique de parcours, en visant l'autonomie financière</p> <p>S'appuyer sur les lieux ressources et dispositifs existants</p>
3.3	<b>Mobiliser le monde économique</b>	<p>Développer la connaissance des différents métiers</p> <p>Favoriser les liens entre les entreprises et les habitants</p> <p>Accompagner la déconstruction des préjugés (employeurs – employés)</p>

### AXE 4 - DÉVELOPPER LA VIE LOCALE PAR LES SERVICES DE PROXIMITÉ, LA VIE ÉCONOMIQUE, LES PROJETS COLLECTIFS

		Objectifs
4.1	<b>Soutenir les initiatives des habitants</b>	<p>Accompagner la réflexion autour des animations et activités commerciales sous différentes formes</p> <p>Profiter de la fête de quartier pour en faire un temps fédérateur mobilisant les différents acteurs du quartier, valorisant les initiatives habitantes et permettant l'aller-vers</p> <p>Associer les jeunes aux projets, encourager et soutenir leurs initiatives</p>
4.2	<b>Soutenir les acteurs pivots et les projets structurants</b>	<p>Renforcer la coordination des dispositifs, pour plus de lisibilité</p> <p>Encourager des projets structurants, élaborés en partenariat entre plusieurs structures, ayant une résonance et un impact important dans les quartiers et auprès d'habitants</p> <p>Accompagner la formation des professionnels, bénévoles et habitants sur des enjeux identifiés</p>
4.3	<b>Conforter les services publics et équipement de proximité</b>	<p>Faire connaître les dispositifs existants</p> <p>Renforcer le lien entre les habitants et les institutions</p> <p>Favoriser la visibilité des acteurs sportifs et culturels</p>

## AXES TRANSVERSAUX

	<b>Objectifs</b>
<b>Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier</b>	<p>S'appuyer sur les dynamiques associatives des centres sociaux et les approches de co-construction des projets</p> <p>Poursuivre l'engagement d'aller vers les publics</p> <p>Favoriser l'émergence de projets portés par les habitants</p>
<b>Accompagner les 16-25 ans dans leur participation à la vie du quartier, à la vie de la ville</b>	<p>Développer de nouvelles propositions en direction des 16-25 ans</p> <p>Encourager les initiatives individuelles et collectives, dans une logique de renforcement de la citoyenneté et de projets intergénérationnels</p> <p>Renforcer la coordination jeunesse (structuration des partenariats, lisibilité des propositions renforcées, décloisonnement, élaboration de projets nouveaux...)</p> <p>Maintenir une veille sur les difficultés des jeunes et sur les dispositifs d'accompagnement</p>
<b>Agir sur l'écologie du quotidien, pour la transition écologique et l'adaptation</b>	<p>Favoriser l'implantation de nouveaux acteurs et nouvelles actions en phase avec les besoins du quartier</p> <p>Soutenir les projets au sein des résidences favorisant l'adaptation face au changement climatique</p> <p>Participer à une réflexion autour de l'adaptation du quartier face au changement climatique</p> <p>Se former collectivement sur les enjeux de transition écologique</p>
<b>Lutter contre les discriminations et pour l'égalité de genre</b>	<p>Lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi</p> <p>Lutter contre les discriminations de genre dans l'espace public (usage des équipements, mixité des activités...)</p>

### III. Les engagements des partenaires

#### 1. Les signataires du Contrat de ville

Le Contrat de ville est signé pour la période 2024-2030. Les partenaires signataires sont les financeurs :

- L'État ;
- Grand Bourg Agglomération, la ville de Bourg-en-Bresse, le Conseil départemental de l'Ain, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, réunis en un Fonds partenarial dont la gestion est déléguée à l'agglomération ;
- Les bailleurs sociaux : Grand Bourg Habitat, Dynacité, Logidia, SEMCODA.

Sur proposition du comité de pilotage, des signataires supplémentaires pourront rejoindre le Contrat de ville au cours de la période.

#### 2. Financement du Contrat de ville

Le Contrat de ville est principalement financé par l'État et le Fonds partenarial. Le Contrat de ville est alimenté par des enveloppes dédiées au dispositif et par des financements complémentaires.

État	Grand Bourg Agglomération	Ville de Bourg-en-Bresse
État - ANCT Dispositif de Réussite Éducative Quartiers d'été	Fonds partenarial Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale	Fonds partenarial Gestion urbaine de proximité
Adultes relais Dotation Politique de la ville	Programme Local de l'Habitat	Actions de développement social urbain

Département de l'Ain	Caisse d'allocations familiales de l'Ain	Bailleurs sociaux
Fonds partenarial	Fonds partenarial	Financement via l'abattement TFPB
Action sociale territorialisée	Enveloppes thématiques et territoriales	Programmation abattement TFPB

Sur la base des engagements financiers de la contractualisation 2015 – 2023, l'année 2024 est préfigurée avec les montants suivants :

État	Grand Bourg Agglomération	Ville de Bourg-en-Bresse	Département de l'Ain	Caisse d'allocations familiales de l'Ain	Bailleurs sociaux
État - ANCT	Fonds partenarial	Fonds partenarial	Fonds partenarial	Fonds partenarial	Via abattement de la TFPB
141 950 €	100 000€	70 000€	70 000€	20 000€	62 900€
Dispositif de Réussite Éducative 122 000€					
Quartiers d'été Non défini					

Les montants seront confirmés chaque année en comité de pilotage.

Le Fonds partenarial intervient sous une forme cohérente et collective quand les actions sont approuvées à l'unanimité de ses membres. Lorsqu'une action est soutenue par une partie seulement de ses membres, des prévenances sont prises en termes d'affichage et pour nommer les contributeurs en soutien, sans engager l'ensemble des partenaires.

Les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la géographie prioritaire sont mobilisés via les actions conduites dans le cadre du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (abattement TFPB). La mobilisation et la programmation des bailleurs mise en place en contrepartie de cet abattement TFPB constitue le levier financier de la gestion urbaine de proximité. Ces actions renforcent l'amélioration du cadre de vie des habitants et soutiennent l'émergence de projets sociaux et culturels.

Un travail spécifique doit permettre tout au long de la nouvelle période de contractualisation d'identifier des enjeux thématiques communs aux bailleurs sociaux et aux autres partenaires du Contrat. Il s'agira d'inscrire les actions conduites au titre de la proximité dans une approche partenariale et anticipée.

### 3. Modes de financement des projets

L'utilité pressentie des actions pour les quartiers et leurs habitants, la réponse à des besoins exprimés par les habitants et l'implication de ces derniers seront des critères clés pour le financement des projets. Concrètement, le dépôt d'un dossier sur la plateforme de l'appel à projets n'est pas suffisant : un travail de co-construction avec les financeurs, et plus particulièrement les services de Grand Bourg Agglomération, est un préalable.

De façon très opérationnelle, les partenaires du Contrat de ville diversifient les modalités de financement :

- En recherchant une complémentarité entre les différents appels à projets qui jalonnent l'année, et mis en place au cours de la contractualisation précédente : appel à projets annuel, dispositif Quartier d'été, appel à projets complémentaire ;
- Par des financements hors appel à projets selon un calendrier d'élaboration favorisant la co-construction avec la cellule opérationnelle (voir ci-dessous) et l'implication des habitants ;
- En inscrivant des financements dans une logique pluriannuelle.

Lorsque les partenaires accordent un financement à un porteur de projets, celui-ci s'engage à leur fournir un bilan de la mise en œuvre de l'action. Dans le cas contraire, les partenaires s'autorisent à remettre en question le financement octroyé.

#### 4. Pilotage et animation du Contrat de ville

Le pilotage et l'animation du Contrat de ville sont assurés par plusieurs instances. Dans un premier temps, leur composition est volontairement resserrée et sera appelée à évoluer dans le temps, ancrées dans la réalité d'engagements partenariaux et selon les besoins du territoire.



##### a. Comité de pilotage

Le comité de pilotage, co-présidé par Madame la Préfète et Monsieur le Président de Grand Bourg Agglomération, se constitue de l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de ville. Sa composition peut être étendue selon l'actualité et l'ordre du jour.

Il conduit la politique du Contrat de ville en définissant des priorités annuelles. Il est en charge de l'approbation des programmations financières et garantit la mise en œuvre des orientations du Contrat de ville sur la base de bilans réguliers. Il assure et rend compte de la mobilisation des moyens du droit commun pour faciliter l'articulation entre les politiques publiques.

Le comité de pilotage est également un lieu d'information sur les autres dispositifs de la Politique de la ville :

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Dispositif de réussite éducative ;
- Adultes-relais ;
- Atelier Santé Ville ;
- Dotation politique de la ville.

Un temps d'évaluation à mi-parcours sera également proposé pour envisager une réorientation de l'action partenariale. Le suivi sera assuré à partir d'indicateurs selon leur pertinence et leur disponibilité.

#### *b. Comité technique*

Le comité technique se compose des financeurs du Contrat de ville et, de même que le comité de pilotage, de tout autre partenaire selon les besoins.

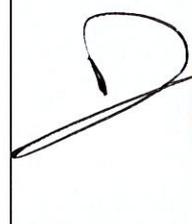
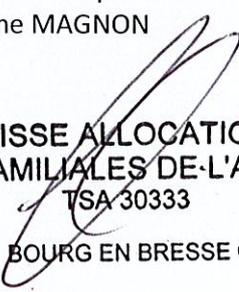
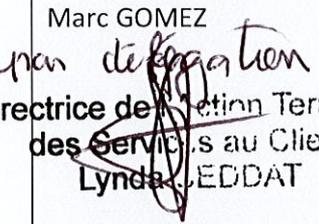
Il instruit les programmations financières annuelles et assure la préparation des travaux du comité de pilotage. Il entretient le réseau des partenaires du Contrat de ville et mobilise le droit commun. Il intervient sur les temps de bilan des programmations financières. Il assure, avec les bailleurs, un suivi de l'utilisation de l'abattement TFPB, en articulation avec le Contrat de ville.

#### *c. Cellule opérationnelle*

La cellule opérationnelle anime le Contrat de ville au quotidien. Elle repose sur :

- La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de Grand Bourg Agglomération ;
- La mobilisation des services de la ville et de l'agglomération, selon leur champ d'intervention ;
- La mobilisation des services des partenaires signataires, selon les besoins, en tant que « chefs de file » thématiques ;
- La mission proximité.

Elle assure le suivi des porteurs de projets du territoire et des actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation annuelle. Elle coordonne les thématiques et les acteurs selon les priorités, et accompagne l'émergence de projets. Elle ajuste la méthodologie sur les objectifs de « faire avec » les habitants, favoriser le partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets, et soutient l'implication des habitants dans la vie de quartier. Elle accompagne les acteurs et les partenaires du territoire par l'animation, la communication et la formation.

<p>Pour l'État, La Préfète de l'Ain Chantal MAUCHET</p> 	<p>Pour Grand Bourg Agglomération, Le Président Jean-François DEBAT</p>  	<p>Pour la Ville de Bourg-en-Bresse, Le Maire Jean-François DEBAT</p>  
<p>Pour le Département de l'Ain, Le Président Jean DEGUERRY</p>  	<p>Pour la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, La Directrice par intérim Hélène MAGNON</p> <p><b>CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN</b> TSA 30333 01011 BOURG EN BRESSE CEDEX</p> 	<p>Pour Grand Bourg Habitat, Le Directeur Général Thomas LE GALL</p> 
<p>Pour Dynacité, Le Directeur Général Marc GOMEZ</p> <p><i>non délégation</i></p> <p>La Directrice de Mission Territoriale &amp; des Services au Client Lynda JEDDAT</p> <p>Dynacité 390 Bd du 8 mai 1945 01013 BOURG EN BRESSE Cedex</p> 	<p>Pour Logidia, Le Directeur Général Christian MAGNON</p> 	<p>Pour la SEMCODA, Le Directeur Général Bernard PERRET</p> 